

AFFAIRE N° 23. - Rattachement en recettes et en dépenses par Autorisation Spéciale au budget 1967 au chapitre 901 d'un crédit de 18.228.200 Francs CFA provenant de fonds routier 1967 et d'un emprunt réalisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour travaux de voirie

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander le rattachement: en recettes et en dépenses par autorisation spéciale au budget de 1967 au chapitre 901 d'un crédit de 18.228.200 Frs CFA provenant du fonds routier de 1967 et d'un emprunt réalisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour travaux de voirie.

**SAVOIR:**

en dépenses à l'article 2 31 311 .....	18.228.200 Frs
en recettes à l'article 105 26 10:	
Subvention sur fonds routier 1967 .....	6.076.200 "
en recettes à l'article 1661 01:	
Emprunt pour travaux de voirie .....	12.152.000 "

Cette opération a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 30 Mai 1967 approuvée le 16 Août 1967.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet./.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*A. Buis* le 13 Juin 1968  
*L. Le Saepel*  
*le Secrétaire Général pour*  
*les Affaires Economiques*  
*Signé: J. Chevillon*